



ARDEA

Fondation d'utilité publique
Stichting van openbaar nut
Public-Interest Foundation

Rapport d'activités *2022*

Fondation d'utilité publique ARDEA
Rue Van Orley 1
1000 Bruxelles
Tél. : 02 346.94.30
www.ardeafoundation.org - info@ardeafoundation.org

Table des matières

<i>Présentation</i>	3
<i>L'organe d'administration</i>	4
<i>Le projet Agnes School</i>	5
<i>Les autres projets</i>	8
<i>Information financière</i>	9
<i>Comment collaborer</i>	11

Présentation

La Fondation *Ardea* a été créée le 7 novembre 2013. Elle a été reconnue d'utilité publique par arrêté royal du 14 février 2014. Ses statuts originaires ont été publiés aux annexes du Moniteur Belge du 21 mars 2014. Ils ont été modifiés et publiés après modification aux annexes du Moniteur Belge du 17 mars 2023.

Elle a pour objectif de promouvoir les valeurs chrétiennes, telles que définies par l'Église catholique, dans les domaines de l'éducation, de la formation humaine, de la culture, de l'éthique, de la promotion sociale, de la coopération au développement, etc. et toute initiative tendant à promouvoir ces valeurs ou à en soutenir financièrement la promotion.

Dans la réalisation de ce but, la Fondation est appelée à aider des initiatives répondant à ses objectifs et à organiser elle-même des activités, telles que conférences, congrès, publications, etc.

L'organe d'administration

La Fondation *Ardea* est gérée par un organe d'administration, instance suprême de gestion et de décision de la Fondation. Il veille à l'accomplissement correct du but propre et originaire de la Fondation. Il définit les activités et projets à soutenir, détermine le budget annuel, approuve les comptes annuels et décide de l'organisation interne de la Fondation.

Les administrateurs d'*Ardea* sont issus de divers domaines professionnels et ont en commun un profond intérêt pour les divers projets soutenus par la Fondation, et tout particulièrement l'amélioration de l'éducation.

L'organe d'administration est actuellement composé par :

Président	Jean-Marie Blaude <i>Ingénieur civil</i>
Trésorier	Raymond Lavin <i>Economiste</i>
Membre	Maria do Rosário Homem Mckinney <i>fonctionnaire de l'UE</i>
Membre	Jean-François Caeymaex <i>Administrateur de sociétés</i>
Secrétaire	Sergio Sahli <i>Conseiller juridique</i>

L'organe d'administration est aidé dans son travail par des bénévoles.

Le projet Agnes School

Agnes School constitue le premier projet de la Fondation, tant au niveau chronologique qu'au niveau du souhait du fondateur d'*Ardea*. Il revêt de ce fait une importance particulière aux yeux de la Fondation.

Sans pour autant se fermer à d'autres projets éventuels, vu l'ampleur et le succès d'*Agnes School*, depuis 2017 la Fondation consacre l'ensemble de ses énergies à appuyer ce projet.

Ardea a vocation à soutenir cette école de diverses manières, dont notamment :

- accorder des bourses à certaines familles
- participer dans le financement des investissements de l'école

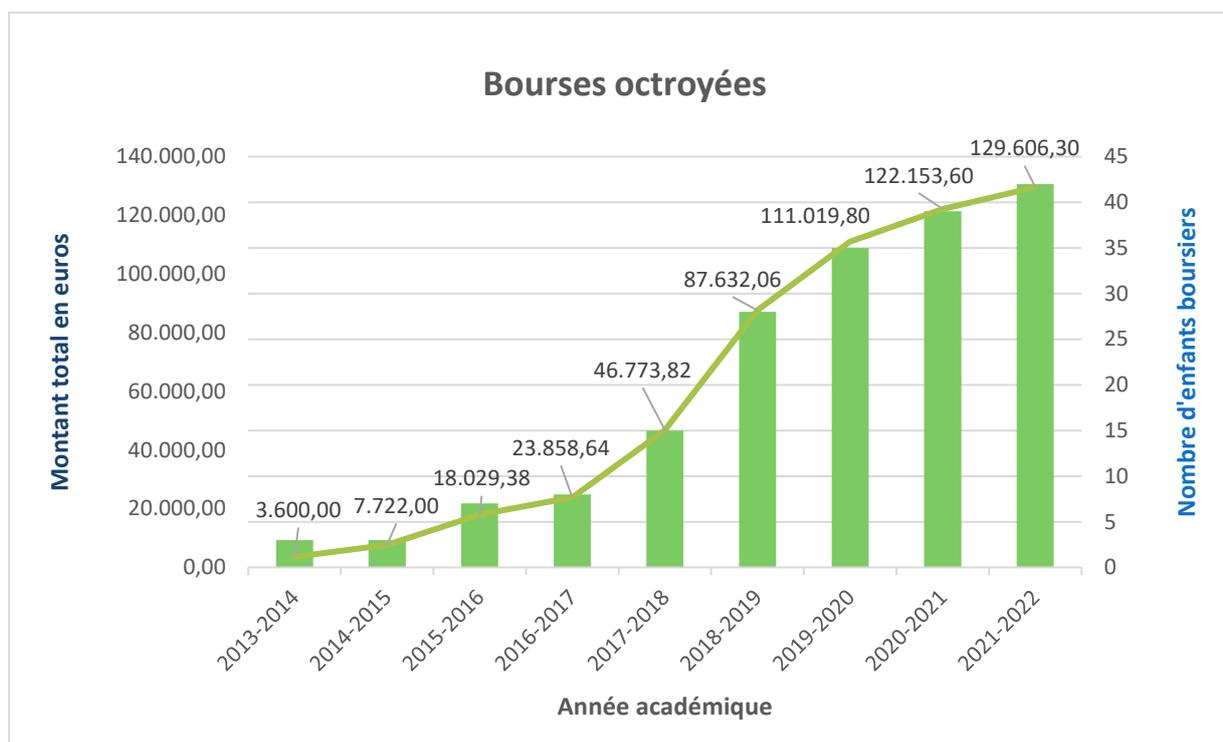
Octroi de bourses



L'octroi de bourses à des familles est le principal moyen de la Fondation d'aider *Agnes School*. En effet, cette école se veut ouverte à toutes les familles qui partagent son approche pédagogique et ses valeurs chrétiennes, sans que l'aspect financier puisse constituer un frein pour y être admis. La Fondation souhaite ainsi, dans les limites de ses ressources financières et des conditions d'octroi, aider toute famille se trouvant dans une situation financière l'empêchant d'accéder à cette école.

Ardea a pu établir certains partenariats avec d'autres associations pour qu'elles financent des bourses, mais la gestion et le contact avec les familles sont toujours assurés par *Ardea*.

Il convient de relever que dans l'esprit d'*Ardea*, le bénéficiaire d'une bourse est avant tout un partenaire de la Fondation. Autrement dit, par l'octroi de la bourse, la Fondation cherche à établir un lien réciproque de solidarité avec la famille bénéficiaire : pendant la période d'octroi de la bourse, cette famille bénéficie d'une bourse ; à l'avenir, si ses moyens le permettent, elle pourra à son tour aider d'autres familles à travers la Fondation.



Pour l'année académique 2022-2023, la Fondation a octroyé des bourses à **44** enfants, pour un montant total (de septembre à décembre 2022) de **68.043,60 €** (prévision pour l'ensemble de l'année académique de **170.000,00 €**).

Les bourses octroyées aux familles sont fractionnées en 10 mensualités. Si le bénéficiaire souhaite proroger la bourse une fois que celle-ci arrive à échéance, les conditions d'octroi sont à nouveau vérifiées sur une base actualisée.

Achat du bâtiment pour la section secondaire d'Agnes School

En 2016, l'asbl *Agnes School*, qui gère l'école (à ce moment, uniquement maternelle et primaire), avait racheté les actions d'un investisseur immobilier qui détenait 90% dans la société immobilière propriétaire du bâtiment qui abrite l'école *Agnes School*. Ce faisant, l'école assurait son avenir dans cet immeuble.



Ardea avait participé à cette opération, en faisant une campagne importante de *fundraising*, lui permettant de lever presque 600.000,00 €, soit en dons, soit en prêts à long terme et à faible

taux d'intérêt. Ce que la Fondation avait reçu en dons a été apporté à l'asbl en tant que subsides. Ce qu'elle a reçu en prêt à faible taux a été prêté à l'asbl à taux 0, prenant ainsi sur elle les charges financières liées à ces prêts.

Suite à la demande pressante de plusieurs familles, l'école *Agnes School* préparait depuis longtemps l'ouverture de la section secondaire. En 2021 put se concrétiser l'achat d'un immeuble qui permettrait d'accueillir la section secondaire à partir de septembre 2022. *Ardea* a une nouvelle fois été sollicitée et a pu participer à cet investissement, au moyen d'un prêt sans intérêt à l'asbl *Agnes School* de **500.000,00 €**. Ce prêt est déjà en cours de remboursement fin 2022 (35.000 € ont été remboursé au 31 décembre 2022).

Vue d'ensemble des sources de financement

Quelques chiffres permettant de constater les financements reçus par la Fondation :

- Nombre de donateurs (2013-2022) : 80
- Montant des dons soumis à capitalisation par volonté du donateur (2013-2022) : 1.108.630,50 €
- Montant d'autres dons (2013-2022) : 747.106,45 €

Les autres projets

Ardea peut soutenir divers autres projets, pour autant qu'ils répondent au but de la Fondation et qu'ils soient acceptés par l'organe d'administration.

De même, certaines personnes peuvent souhaiter confier leur patrimoine à la Fondation pour appuyer une œuvre philanthropique précise. *Ardea* peut accepter cette proposition, dans la mesure de ses possibilités de gestion, et toujours en veillant à ce que le but de la Fondation soit respecté.

Projet Saxum



Saxum est un projet en Terre Sainte qui entend offrir un endroit où les pèlerins du monde entier puissent se sentir chez eux. Il met à leur disposition des moyens spirituels et l'information essentielle pour approfondir la connaissance des Évangiles et leur permettre ainsi de réussir une transformation personnelle par la rencontre avec Jésus-Christ.

Ardea a appuyé ce projet, en récoltant des dons en Belgique entre 2014 et 2018.

La totalité des dons reçus (527.578,37 €) a été reversée à la *Saxum International Foundation*, qui développe ce projet.

Information financière

La Fondation *Ardea*, comme toute personne morale à but non lucratif, doit destiner la totalité de ses bénéfices aux activités qu'elle développe pour atteindre son objectif.

Les activités de cette organisation ont une composante financière importante étant donné le niveau de dépenses qu'elles impliquent (principalement l'aide économique aux familles). Pour y arriver, la Fondation est continuellement à la recherche de fonds et de donateurs qui souhaitent appuyer son action.

Du point de vue financier, le travail de la Fondation s'inspire des principes suivants :

- Probité et professionnalisme dans la gestion des avoirs.
- Indisponibilité du fonds capitalisé. L'activité ne peut pas entamer le capital indisponible et s'appuie seulement sur les rendements de ce capital.
- Action sociale durable. Les engagements pris par la Fondation se font dans une perspective de long terme, en sorte qu'une aide octroyée aujourd'hui puisse se maintenir dans le temps, sauf circonstances modificatives de la demande.
- Investissement éthique et à longue échéance. La Fondation veille à ce que les investissements opérés se fassent sur des produits de placement qui ne sont pas en contradiction avec les objectifs de la Fondation et permettent de générer les meilleurs rendements avec un profil investisseur à risque moyen.

COMPTE DE RESULTATS AU 31.12.2022

Recettes

Dons Agnes School	87.521,88	42,42%
Dons X. de Silio	100.270,00	48,60%
Dons autres	18.432,38	8,93%
Produits financiers	93,01	0,05%
TOTAL	206.317,27	100,00%

Dépenses

Services administratifs	416,14	0,25%
Fournitures de bureau	88,50	0,05%
Frais de téléphone / internet	98,58	0,06%
Honoraires	2.057,00	1,26%
Rémunérations administrateurs	5.000,00	3,05%
Frais divers	54,00	0,03%
Dons et bourses Agnes School	132.914,59	81,12%
Dons Saxum	0,00	0,00%
Réductions de valeurs sur actifs	21.959,09	13,40%
Frais de banque	1.257,28	0,77%
TOTAL	136.153,01	100,00%

Solde de l'exercice : 42.472,09

BILAN AU 31.12.2022

ACTIF	
Créances à plus d'un an	465.000,00
Compte d'attente général	3.000,00
Actions et parts	725.245,50
Banque	445.442,68
TOTAL	1.638.688,18

PASSIF	
Fonds propres	1.383.966,09
fonds associatifs	5.992,50
fonds affectés	1.224.690,76
résultat reporté	153.282,83
Dettes à plus d'un an	186.000,00
Dettes diverses	26.250,00
Sous-total	1.596.216,09
Solde de l'exercice	42.472,09
TOTAL	1.638.688,18

Comment collaborer

Il y a différentes manières de contribuer au développement des projets de la Fondation, aussi bien par des particuliers que par des entreprises :

- Versements périodiques d'un montant déterminé
- Financement d'une ou plusieurs bourses durant une période déterminée
- Don ponctuel
- Prêts à faible intérêt

Il est également possible d'aider par des libéralités qui favorisent une amélioration patrimoniale de la Fondation. Dans ce type d'apports, seul leur rendement est utilisé pour financer les bourses, de telle sorte que les bourses deviennent pour ainsi dire définitives. Quelques possibilités :

- Donations qui dépassent les 30.000 €
- Donations d'immeubles ou de terrains
- Legs (les legs aux fondations jouissent en Région de Bruxelles-Capitale d'un taux à l'impôt de successions réduit par rapport aux legs consentis aux asbl)

Comptes en banque pour effectuer des dons

Ardea (frais généraux)	BE77 3631 7564 7842
Projet Agnes School	BE30 3631 7589 6911